

Mairie de BETHONVILLIERS

N° 11 JANVIER 2018 bethonvilliers.mairie@wanadoo.fr



L'ÉDITO DU MAIRE

Chers Administrés,

Nous venons de tourner la dernière page de l'agenda 2017 et nous voici prêts à aborder cette nouvelle année 2018.

Je vous présente au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel mes vœux les plus sincères de joie, de santé et de réussite pour vous mais également pour l'ensemble de vos proches.

L'année qui se présente devant nous sera très calme en ce qui concerne les travaux (manque de moyens, diminution des dotations de l'état, subventions revues à la baisse) mais nous finirons l'amélioration des petits travaux entamés par les gens du Conseil et autres bénévoles (finition des accès pour personnes à mobilité réduite et remise à neuf de la tapisserie de la salle des fêtes).

BONNE ANNEE 2018

Claude EPINETTE

2017...

Ce début d'année 2017 aura été marqué par la disparition de notre Collègue et ami Arnault **POUILLER**.

Conseiller municipal depuis le 12 mars 1989, il aura, par sa discrétion et son professionnalisme, marqué la vie de la commune dans de nombreux domaines.

Au cours de son 1^{er} mandat, il sera présent dans les commissions transport, aide sociale, SIAEP, syndicat électrique.

Réélu le 23 juin 1995, il prend alors le poste de 1^{er} adjoint et les commissions du budget, de l'aide sociale, du SICTOM et du cimetière.

Son 3^{ème} mandat obtenu après les élections du 09 février 2001, lui fera suivre les dossiers du SIAEP.T, SICTOM.T et de la Chambre d'agriculture ;

Réélu le 15 mars 2008, il sera à nouveau impliqué dans les commissions du syndicat électrique, du SPANC.T et de la chambre d'agriculture.

A sa réélection le 08 mars 2014, son 5^{ème} mandat, il sera volontaire pour apporter sa contribution dans les dossiers SICTOM, SIAEP.T et SDE 28.

A tout cela s'ajoute sa titularisation depuis le 15 avril 1989 dans le bureau du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des communes de Bethonvilliers, Coudray au Perche et Beaumont les Autels.

La maladie ne lui aura, malheureusement, pas permis de poursuivre son travail jusqu'au bout et de pouvoir prétendre à une retraite paisible auprès de son épouse, enfants et petits-enfants.



VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

Agenda des séances 2017

Durant cette année, votre Conseil municipal s'est réuni à quatre reprises.

Séance du 23 mars 2017.

Suite au courrier de la Direction des Routes du Département et de l'entretien avec Madame HAMELIN, Conseillère Départementale, le Conseil décide de déclasser les voies départementales D 371-6, D 371-7 et D 371-9 en catégorie C5 mais de laisser la voie départementale D 371-8 en C4.

Il approuve la délibération relative à la demande de subvention du FDI, déposé au Conseil Départemental rattachée à la précédente réunion afin de réaliser les travaux de réfection de voirie du chemin de la Guerrière.

Il accepte la subvention de mille euros du SIAEP Béthonvilliers/Coudray au Perche/ Beaumont les Autels à la vue du renouvellement du matériel informatique. Par ailleurs, il choisit le devis de la société MICRODILL pour effectuer la demande.

Les membres du Conseil décident de reconduire toutes les subventions versées en 2016 sur le budget primitif 2017. Toutefois, la subvention versée au club de l'Amitié et au club cantonal des anciens de Brou-Authon est suspendue en attendant le devenir du club de Béthonvilliers.

Personnel :

- au vue d'un avancement en grade proposé à Mr. THIROUARD Joël, le Conseil Municipal décide de créer un poste de 08 h/semaine dans le grade suivant : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- suite à la décision précédente, le Conseil fixe le taux à 100% pour les avancements de grades.

Par ailleurs, il soumet leur décision au CT et à la CAP du 18 mai 2017. Si les Comités émettent un avis favorable, il est demandé de rajouter dans la délibération initiale cette caractéristique.

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 23 avril et 07 mai 2017. L'organisation des tours de garde du bureau de vote a été fixée.

Le Conseil décide de ne pas attribuer de subvention pour le comice de la Bazoche-Gouët.

La course cycliste organisée chaque année par l'association sportive nogentaise aura lieu le 14 mai.

Séance du 14 avril 2017.

Le Conseil Municipal accepte le devis de Bricomarché pour le changement du portail du logement de la Mairie.

Afin de succéder à Arnault POUILLER, le Conseil élit Sébastien VIVIEN en tant que délégué titulaire au sein du S.I.A.E.P. Béthonvilliers/Coudray au Perche/Beaumont les Autels.

Voirie :

Le chemin de la Guerrière subira des travaux de réfection. Un appel d'offre a été lancé auprès de trois sociétés : entreprises LEFEVRE, PIGEON et VILLEDIEU. Les retours sont attendus au plus tard le vendredi 21 avril 2017 à 12h.

Le Conseil Municipal examine et vote le compte administratif 2016 qui fait ressortir les résultats suivants :

- excédent de fonctionnement 56 316,21€,
- déficit d'investissement 19 423,58€,
- reste à réaliser de recette 1 884,00€.

Il décide d'affecter la somme de 17 539,58€ à l'article 1068.

Par la même occasion, il approuve le compte de gestion présenté par Mr. MARTINEAU Eric, trésorier.

Le Conseil Municipal examine et vote le budget primitif qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de :

- section de fonctionnement : 134 437,63€,
- section d'investissement : 44 262,34€.

Taux d'imposition :

- taxe d'habitation : 18,95%
- foncier bâti : 14,48%
- foncier non bâti : 25,23%

La cérémonie du 08 mai est fixée à 10h00.

Le tour de garde du second tour des élections présidentielle est actualisé.

Séance du 10 août 2017.

Le conseil municipal accepte la délégation du droit de préemption demandé par la CDC du Perche ; par ailleurs, il est annoncé que celle-ci renonce au transfert automatique des pouvoirs droit de police spécial.

En revanche, il désapprouve le rapport d'activité 2016 présenté par la Communauté de Communes et refuse la mutualisation de l'installation d'un matériel pour les données communales.

Le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la CDC du Perche adressé par la Chambre Régionale des Comptes a été soumis aux conseillers. Le débat a été conclu par les mêmes observations que celles énoncées appuyant ainsi l'avis de la Chambre Régionale des Comptes.

Tous les documents évoqués lors de la séance sont en mairie.

Afin de succéder à Arnault POUILLER, le Conseil nomme Corinne THIROUARD en tant que délégué titulaire au sein du SICTOM ; par ailleurs, il donne son accord pour que Sébastien VIVIEN, délégué titulaire au SIAEP, représente également la commune au sein de la commission EAU.

Pour conclure, les nouveaux trajets des transports scolaires pour l'année 2017-2018 ont été présentés au Conseil.

Centre de gestion :

La création d'un Document Unique d'évaluations des risques professionnels va être mis en œuvre dans les prochaines semaines afin d'être présenté à la session de septembre du Comité Technique.

Le Conseil s'engage auprès du Centre de Gestion 28 et demande leur aide. Par ailleurs, une demande de subvention a été déposée auprès du Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL dans le cadre de cette démarche dans la réalisation de celui-ci.

Subventions versées aux organismes privés :

Suite à l'élection du Conseil d'Administration du Club de l'Amitié, les membres du Conseil Municipal décident de reconduire les subventions de celui-ci et du club cantonal des anciens Brou-Authon versées en 2016 qui étaient alors suspendues sur le budget primitif 2017.

Accessibilité :

Le Conseil Municipal décide de diminuer de 400€ la somme allouée aux dépenses imprévues et de la transférer vers le chapitre 21 à l'article 2158 « autres installations matériels et outillage technique en vue de l'achat d'un sanitaire complet pour personne à mobilité réduite ».

Séance du 23 novembre 2017.

Communauté de commune :

Le conseil Municipal accepte la modification des statuts de Communauté de commune du Perche, article 4 « compétences » notamment en incluant GEMAPI dans les options obligatoires, l'assainissement non collectif dans les options facultatives, avec la création « politique de la ville » et précisant l'intérêt communautaire dans de nombreuses options.

De plus, un avis favorable est émis sur le rapport de la CLECT.

Rapport sur le prix et la qualité du service public en eau potable 2016 :

Le Conseil Municipal approuve le rapport et valide la diffusion des indicateurs sur internet.

Motion « Communes et Ruralité » :

Les conseillers émettent un avis favorable à la demande de l'Association des Maires d'Eure et Loir.

Mise à disposition des locaux au SIAEP :

La délibération n°2008-07 du 20/05/2008 est renouvelée par tacite reconduction.

Mr. Michel LEGRAND est nommé référent TOURISME afin de représenter la commune dans ce domaine auprès de l'Office du Tourisme de Nogent-le-Rotrou.

Afin de succéder à Mr. Arnault POUILLER, le Conseil élit Mr. Claude EPINETTE en tant que délégué titulaire au sein du Territoire d'Energie d'Eure-et-Loir.

Un état des lieux des tâches qui ont été effectuées pour l'amélioration du document unique a été présenté. De plus, le Conseil approuve le devis de la Société ESI pour l'installation d'un extincteur. Par ailleurs, une réflexion est entamée pour la mise à disposition d'un téléphone portable.

Le conseil Municipal sollicite la subvention sur le fonds de péréquation pour tous les travaux réalisés en section d'investissement au cours de l'année 2017.

Le Conseil décide de rénover les murs intérieurs de la salle des fêtes : l'achat de fibre de verre sera prévu au budget 2018 en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire évoque le projet de l'éclairage public pour 2019 dans la rue du Tilleul.

Suite à l'approbation du devis de la Société ESI relatif à l'achat d'un extincteur, une décision modificative est validée par l'ensemble des membres du Conseil.

INFORMATIONS IMPORTANTES

MES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

L'Etat a mis en place des démarches administratives par Internet :

- la carte grise pour une demande de duplicata, une demande de changement d'adresse, une demande de changement de titulaire ou une déclaration de cession de véhicule. Rendez-vous sur : <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et suivez les étapes proposées.
- Une demande de carte d'identité. Rendez-vous sur : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>.

N'OUBLIEZ PAS

LES MOMENTS DE RENCONTRE DES HABITANTS DE NOTRE COMMUNE :

Commémorations du 8 mai et du 11 novembre avec le pot de l'amitié ouvert à tous.



08 mai 2017



11 novembre 2017

Le Noël des enfants, spectacle ouvert à tous, remise des cadeaux aux enfants et goûter.



LES OBLIGATIONS DE CHAQUE CITOYEN DE LA COMMUNE :

Les poubelles doivent impérativement **être sorties le dimanche soir** pour un ramassage le lundi matin. **Le lundi matin, il est trop tard.**

L'entretien des trottoirs est à la charge des habitants des maisons concernées. Il est très recommandé de les maintenir propres, notamment, pendant la période hivernale.

La divagation des chiens est interdite. Les propriétaires concernés en sont responsables et s'exposent à des poursuites.

Amis agriculteurs, vous êtes aussi responsables de l'état dans lequel vous laissez nos routes. Certaines de celles-ci sont de véritables chemins boueux, suivant les périodes de l'année. Elles n'en sont que plus dangereuses. **Un petit geste : remettez en état.**

Accessibilité (suite)

Dans le cadre de l'application de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des Etablissements recevant du public, la rampe d'accès à la salle des fêtes est maintenant terminée. Les murets de part et d'autre sont recouverts d'un enduit de façade et d'une bordure.

Ces travaux ont été réalisés à moindre frais grâce à une main d'œuvre bénévole.



LA VIE DES ASSOCIATIONS DE BETHONVILLIERS

ASSOCIATION DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

PRESIDENTE : **Florence Terray**
La Buissonnière
28330 – BETHONVILLIERS

TRESORIER : **Michel Legrand**
1 Chemin de la Renardière
28330 – BETHONVILLIERS
(02 37 49 37 76)

En 2017, le 28 avril, nous avons tenu une assemblée générale studieuse où nous avons accueilli deux conférenciers, conservateurs généraux honoraires, pour nous parler de la loi de 1905, de la séparation des Eglises et de l'Etat : Philippe Siguret et Yves Lescroart. Ce dernier a retracé toute la genèse de cette loi depuis la Révolution (pour ceux que cela intéresse, vous pouvez demander le texte à Michel Legrand). Quant à Philippe Siguret, qui connaît si bien le Perche, il a égayé la salle en racontant les incidents qui se sont déroulés lors des inventaires dans les églises.

Où en est notre travail de restauration ? Tous nos efforts se sont tournés vers le petit mobilier. En 2016, nous avons remis en état une sculpture du Christ en croix de style flamand, elle est maintenant accrochée sur le mur de l'église à gauche en entrant. De même nous avons restauré la bannière de l'église à l'effigie de la Vierge Marie, grâce au métier et à la générosité de Mr Lemaire de la Bazouche-Gouët : elle est également présente dans l'église cachée sous sa housse de protection. Enfin nous avons fait l'achat d'un lustre pour éclairer l'église en son centre et il devrait être mis en place prochainement.

L'église Saint-Martin est la maison des chrétiens ouverte à tous les visiteurs. Vous pouvez appeler Michel Legrand, trésorier de l'Association, qui vous fera découvrir l'église s'il est disponible. Comme chaque année, les visiteurs n'ont pas manqué de venir nombreux lors de la brocante et l'église a été animée pour la « Nuit des Eglises » et la « Route des crèches ». Les croyants ont été accueillis au cours de l'année pour des messes comme celle de la Saint Martin. Tous les quatre ans, les quatre diacres de la Paroisse Saint Lubin, ainsi que le curé, Yannick Coat, et le vicaire, Silouane Deletraz, se retrouvent ensemble au moment de la « messe des Familles ». Cette année, c'était le tour de Béthonvilliers, et l'église était pleine, comme en fête. La messe de la Saint Martin a été suivie du pot de l'amitié offert par le Comité des Fêtes et par le banquet de la Saint Martin. Là aussi, salle comble égayée par les chants de tous, y compris par ceux du père Coat qui s'accompagnait de sa guitare.



L'église se remplit



Un office rythmé par la guitare

COMITE DES FETES

PRESIDENT : **Jérôme NOUVELLE**
3 rue des Tilleuls
28330 – BETHONVILLIERS
www.cf-bethon.com

Encore une nouvelle année qui vient de s'écouler et notre motivation pour faire vivre notre village reste inchangée et ceci grâce à toute l'équipe du comité que je ne remercierai jamais assez.

Pour cette nouvelle année 2018, nous vous proposons un nouveau programme :

- Une soirée animée pour la Chandeleur sur le thème d'un plat unique (la date reste à préciser),
- Une soirée jeux de société le 26 mai pour petits et grands avec un buffet froid,
- Le cochon grillé sera exceptionnellement cette année le 14 Juillet à 19h en raison du passage du tour de France dans la Région,
- Le Dimanche 29 Juillet : Vide grenier/Brocante,
- Et La St Martin, le Dimanche 18 Novembre.

Pour en reparler, je vous propose de nous retrouver à l'Assemblée Générale qui se déroulera courant avril à la salle de classe, où nous ferons aussi le bilan de l'année écoulée.

Je vous souhaite à tous et à toute votre famille une bonne et heureuse année 2018.

CLUB DE L'AMITIE

PRESIDENT : **Nick DESCHAMPS**
La Bourguignière
28330 – BETHONVILLIERS

Le club de l'amitié change de Président

Après de longues années de présidence, Daniel RIVERAIN président et Marie-claude Riverain n'ont pas souhaité se représenter, malgré un travail apprécié de tous les adhérents.

40 ans du club

2017, ce furent les 40 ans du club de l'amitié. Pour fêter cela, nous sommes allés au Cabaret MELROSE pour un repas spectacle. Tous nos anciens ont été ravis.

Election du nouveau bureau

le 11 mai 2017 élection du nouveau bureau :

Président : Nick Deschamps ; **Vice président** : Thierry Morinet
Trésorier : Michel Legrand ; **Trésorier adjoint** : Alain Vaillant
Secrétaire : Sylvie Morinet ; **Secrétaire adjointe** : Brigitte Deschamps

Activités

Depuis le mois de mai, nous avons réalisé 2 lotos :

le 6 septembre 2017

le 13 décembre 2017

Nos membres du club ont bénéficié d'un repas de Noël le 21 décembre 2017.

Je suis très heureux de reprendre la présidence et j'espère avoir les mêmes satisfactions que mes prédécesseurs.



INFOS SERVICE... INFOS SERVICE... INFOS SERVICE... INFOS SERVICE

MAIRIE :

1 rue de la Mairie tél : 02 37 49 00 01
FAX n° 02 37 49 50 31
Secrétaire de mairie : Gaëlle LEHARENCE

Jours et heures de permanence :

Mardi de 13h00 à 16h30
Mercredi de 13h00 à 16h00
Vendredi de 9h00 à 12h00

Salle des fêtes : Dépôt de garantie : 400€
Location 120 € la journée, 180 € les deux jours.
Location de la classe : 60 € la journée.

Concessions au cimetière (50 ans) :

1 place : 150€, 2 places 250€, 100€ par place supplémentaire.

Columbarium 30 ans : 500€

Jardin du souvenir 30 ans : 100€ BÉTHONVILLIERS INFOS n°11 janvier 2018

SYNDICAT DES EAUX :

1 rue de la Mairie tél : 02 37 49 00 01
FAX n° 02 37 49 50 31

Secrétaire: Gaëlle LEHARENCE

Jour et heures de permanence :

Mardi de 9h00 à 12h00

Président : Claude EPINETTE

Nom du fontainier : Michel DENIS

N° de téléphone : 06 20 22 48 60

